



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES

---

### **Avis public d'entrée en vigueur d'un règlement**

---

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 8 octobre 2024, la Municipalité de Nantes a adopté le « *Règlement d'emprunt numéro 506-24 d'un montant de 149 000 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage* ».

Ce règlement reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 22 octobre 2024 et a été approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 décembre 2024

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité au bureau situé 1244, rue Principale à Nantes.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

DONNÉ À NANTES, CE 20 DÉCEMBRE 2024.

---

ALI MOHAMMED AYACHI  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**Certificat de publication relatif au «*Règlement d'emprunt numéro 506-24 d'un montant de 149 000 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage* »**

---

Je, soussigné, ALI MOHAMMED AYACHI, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Nantes, certifie sous mon serment d'office que le 20 décembre 2024, l'avis ci-dessus a été affiché au bureau de la municipalité, au 1244, rue Principale à Nantes, et au dépanneur du nord situé au 2600 rue Laval

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 décembre 2024.

---

ALI MOHAMMED AYACHI  
Directeur général et greffier-trésorier